

16 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

CMT MEDICAL TECHNOLOGIES LTD

(Eurolist – hors zone euro)

Par courrier du 16 janvier 2009, la société Pendragon Capital LLP (1) (Suite 4, 5th Floor, Berkeley Square House, 4-19 Berkeley Square, Londres W1J 6BR, Royaume Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 janvier 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CMT MEDICAL TECHNOLOGIES et détenir 244 816 actions CMT MEDICAL TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,54% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisition d'actions de la société CMT MEDICAL TECHNOLOGIES laquelle fait actuellement l'objet d'une offre publique d'achat initiée par la société Thales (3).

La déclaration d'intention, en application de l'article 231-40 du règlement général, a été publiée sous D&I 209C0080 de ce jour.

(1) Agissant pour le compte du fonds Pendragon (Master) Fund Limited.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 742 808 actions représentant autant de droits de vote, à l'exclusion des 174 878 actions CMT MEDICAL TECHNOLOGIES auto-détenues par la société, considérées comme « dormantes » selon la loi israélienne sur les sociétés n°5759-1999.

(3) Cf. notamment D&I 209C0044 du 9 janvier 2009.